

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 9 décembre 2020

### Une nouvelle étape dans le déploiement du Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) en Île-de-France

Le jeudi 3 décembre, Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a présidé le premier comité de pilotage régional du Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE). Au cours de ce comité, la Métropole du Grand Paris et les départements de Seine-et-Marne et de l'Essonne se sont engagés à porter un programme qui mobilise 38 millions d'euros sur 3 ans. Le financement sera réalisé à parité entre les collectivités de ces 3 territoires et les entreprises fournisseurs d'énergies, redevables des Certificats d'économie d'énergie (CEE). Près de 4 millions d'euros devraient s'y ajouter début 2021 avec le déploiement du SARE dans le département du Val-d'Oise.

Alors que le plan France Relance accorde une place centrale à la transition écologique, la Métropole du Grand Paris et les départements de Seine-et-Marne, de l'Essonne et du Val-d'Oise ont confirmé leur engagement pour la rénovation énergétique lors du comité de pilotage régional du programme SARE qui s'est tenu le jeudi 3 décembre dernier.

Mis en place en 2019, ce programme vise à accompagner et à conseiller les ménages et les entreprises tertiaires dans leurs projets de rénovation énergétique. Il contribue à la réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre, qui s'élèvent respectivement à 40% et 25% pour les logements et les bâtiments publics.

Le SARE se concrétise par le développement d'un service de conseil et d'accompagnement, impartial et gratuit, aux ménages et aux petites entreprises tertiaires dans la rénovation de leurs logements ou de leurs locaux. Il finance à cet égard le réseau FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique). L'activité de conseil et de soutien technique et financier est essentielle pour atteindre l'objectif de rénovation de 180 000 logements par an fixée dans le Schéma régional climat-air-énergie. Elle est complémentaire des aides locales et nationales comme MaPrimeRénov'.

Ce programme est abondé par les collectivités territoriales engagées et par les Certificats d'économie d'énergie (CEE) apportés par les entreprises (dans la limite de 50 % de la somme totale). 38 millions d'euros ont déjà été mobilisés sur 3 ans grâce aux engagements de la Métropole du Grand Paris (26,6 M€), en décembre 2019, puis des départements de Seine-et-Marne (5,5 M€) et de l'Essonne (5,8 M€), en novembre 2020. Le conseil départemental du Val-d'Oise devrait signer début 2021 lui aussi une convention de déploiement du programme sur son territoire.

Le comité de pilotage régional du 3 décembre, sous la présidence du préfet de la région d'Île-de-France, a été l'occasion d'acter l'engagement commun des signataires de ce programme de Certificats d'économie d'énergie et de valider les premiers appels de fonds auprès des fournisseurs d'énergie, à hauteur de 6 millions d'euros pour l'année 2021.

Ces financements doivent permettre d'atteindre les objectifs que se sont fixés les territoires pour la réalisation des missions de conseil et d'accompagnement. En couvrant déjà 80% du territoire francilien, et en complétant le maillage national du service d'accompagnement à la rénovation énergétique, le programme SARE contribue à répondre aux enjeux de la transition écologique du secteur du logement, prégnants en Île-de-France.

### **Le SARE, un programme Certificats d'économies d'énergie (CEE)**

Les trois missions principales du programme SARE :

1. Soutenir le déploiement d'un service d'information, de conseil et d'accompagnement des particuliers. Dans ce cadre, des audits énergétiques pourront notamment être réalisés pour poser les bons diagnostics avant d'engager les travaux de rénovation des logements.
2. Créer une dynamique territoriale autour de la rénovation énergétique des logements par la réalisation d'actions de sensibilisation et de mobilisation des professionnels.
3. Soutenir le déploiement d'un service de conseil aux petits locaux tertiaires privés (commerces, bureaux, restaurants...).

### **Le réseau FAIRE, Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique**

Depuis 2018, l'ensemble des espaces d'information, de conseil et d'accompagnement des particuliers pour la rénovation énergétique des logements est rassemblé dans le réseau FAIRE (« Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique »).

Présents sur tout le territoire francilien, les conseillers FAIRE délivrent des conseils gratuits, neutres, indépendants et adaptés à chaque cas de figure pour guider les ménages vers les travaux de rénovation.

0808 800 700 (prix d'un appel local) ou sur [www.faire.fr](http://www.faire.fr)



### **Les Certificats d'économie d'énergie (CEE)**

Les Certificats d'économies d'énergie sont un dispositif au bénéfice des ménages et des entreprises pour la transition énergétique et la croissance verte. L'État impose une obligation à chaque fournisseur d'énergie de faire faire des économies d'énergie à ceux qui en consomment.

Après avoir aidé les consommateurs à réduire leur consommation d'énergie et en avoir apporté la preuve, les fournisseurs d'énergie obtiennent des CEE. Les CEE comptabilisent les économies : plus l'économie d'énergie est importante ou plus elle dure dans le temps, plus le volume de CEE est grand.

#### **Contacts presse**

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris  
01 82 52 40 25 – [pref-presse@paris.gouv.fr](mailto:pref-presse@paris.gouv.fr)

 @Prefet75\_IDF 

Métropole du Grand Paris : [presse@metropolegrandparis.fr](mailto:presse@metropolegrandparis.fr)

Département de Seine-et-Marne : Pauline Maingre – [pauline.maingre@departement77.fr](mailto:pauline.maingre@departement77.fr) – 01.64.14.60.42/  
06.72.84.70.49

Département de l'Essonne : François-Gilles Egretier – [fgegretier@cd-essonne.fr](mailto:fgegretier@cd-essonne.fr) – 06 32 10 91 72

Département du Val-d'Oise : Guillaume Tessier – [guillaume.tessier@valdoise.fr](mailto:guillaume.tessier@valdoise.fr) – 0784390910